IMPORTANT: Vous ne devez pas utiliser l'option **Fournisseurs**, car l'information ne sera pas complète et votre demande sera rejetée, ce qui peut éventuellement vous causer un retard de paiement ainsi que des frais pour non-paiement de factures.

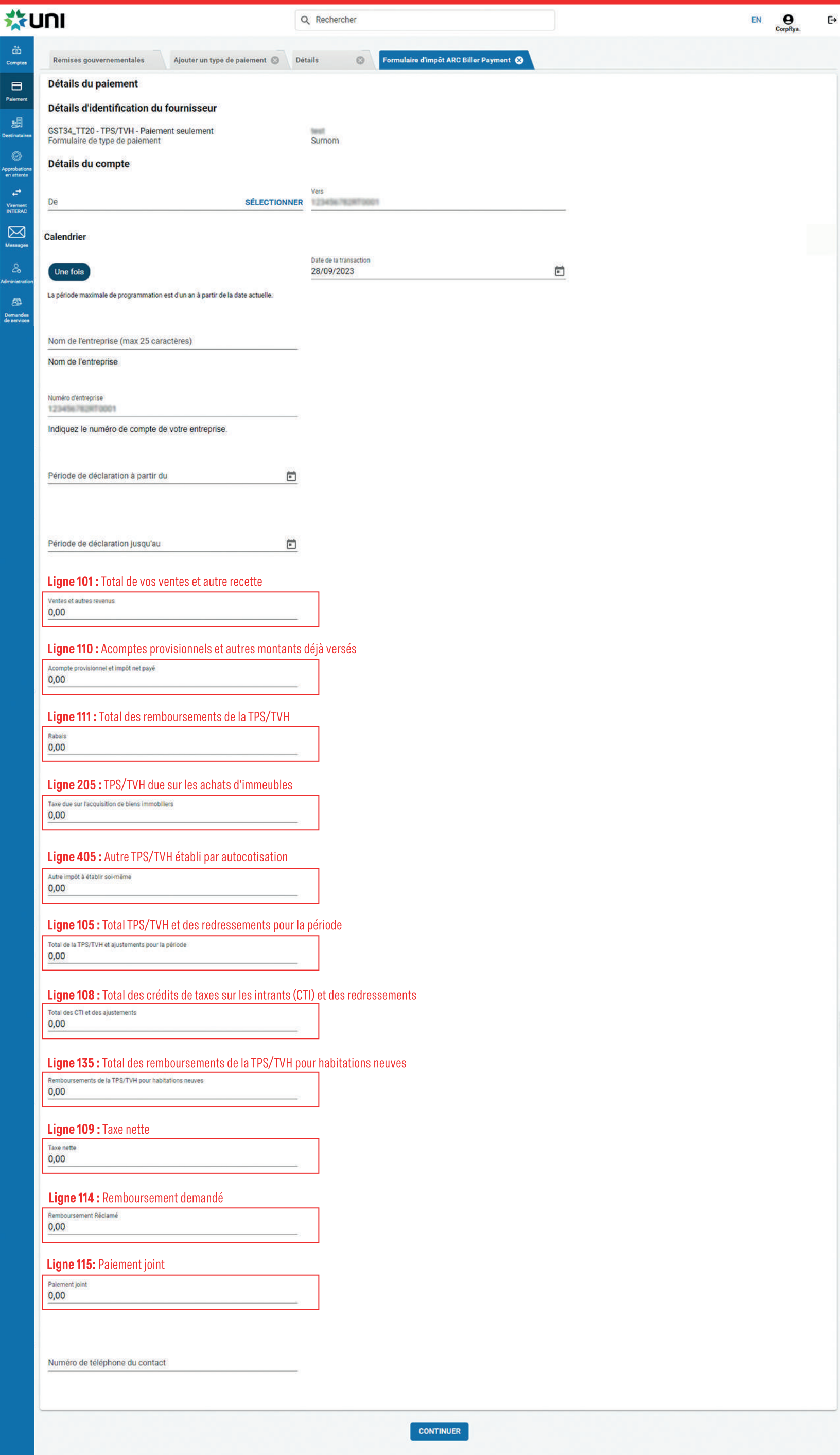

Ligne 101 : Total de vos ventes et autre recette

Ligne 110 : Acomptes provisionnels et autres montants déjà versés

Ligne 111 : Total des remboursements de la TPS/TVH

Ligne 205 : TPS/TVH due sur les achats d'immeubles

Ligne 405 : Autre TPS/TVH établi par autocotisation

Ligne 105 : Total TPS/TVH et des redressements pour la période

Ligne 108 : Total des crédits de taxes sur les intrants (CTI) et des redressements

Ligne 135 : Total des remboursements de la TPS/TVH pour habitations neuves

Ligne 109 : Taxe nette

Ligne 114 : Remboursement demandé

Ligne 115: Paiement joint